

1.

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous exprimer notre vive inquiétude face aux impacts du projet de loi 92 qui menace de démanteler un modèle unique d'encadrement professionnel multidisciplinaire en services financiers au Québec, un modèle en matière de protection du public incarné depuis 25 ans par la Chambre de la sécurité financière (CSF).

1. Une réglementation multidisciplinaire essentielle à la protection du public

Les conseillers en services financiers œuvrent à l'intersection de multiples disciplines et expertises : assurance de personnes, épargne collective (fonds de placement), planification financière, etc. Leur rôle est avant tout un rôle de conseil qui dépasse largement la simple vente de produits financiers. Ils accompagnent les ménages québécois avec une vision **holistique** de leurs finances personnelles — une approche essentielle dans un monde où les enjeux économiques, sociaux et familiaux sont étroitement liés.

Cette multidisciplinarité exige une réglementation adaptée, cohérente, et **intégrée**, telle que celle assurée par la CSF. Ce modèle d'encadrement favorise la responsabilisation individuelle de chacun des professionnels et permet une supervision uniforme des intermédiaires. Surtout, ce type de supervision donne aux consommateurs un repère clair et une sentinelle qui veille à leur protection par la prévention, la formation continue et la déontologie des pratiques.

2. Le projet de loi 92 : une fragmentation qui ne sert que l'industrie et ce, au détriment du public

Le PL92 fragmente l'encadrement en multipliant la confusion réglementaire sur le terrain et en **affaiblissant l'implication des professionnels, les véritables experts en matière de besoins des épargnants**. Pas moins de 23 000 des 34 000 conseillers financiers québécois se retrouverait supervisée par un organisme privé basé à Toronto, dont les membres sont les courtiers des institutions financières eux-mêmes. L'autre partie serait rattachée à un nouvel organisme édenté, créé par l'AMF, sans véritable pouvoir, ni autonomie.

Ce projet concrétise la mainmise des **intérêts commerciaux** sur la protection du public. En supprimant les codes de déontologie, les mécanismes disciplinaires indépendants, et l'autoréglementation par les pairs, il ouvre la porte à une déprofessionnalisation de l'ensemble des conseillers financiers québécois.

3. Une réforme sans consultation ni transparence

Ce qui choque particulièrement, c'est que le gouvernement de la CAQ et son ministre des Finances ont entrepris cette réforme et l'ont déposée à l'Assemblée nationale sans qu'**aucune consultation** n'ait été menée auprès des principaux intéressés : les conseillers professionnels eux-mêmes.

Les fonctionnaires de l'AMF ont piloté cette réforme en vase clos, en contournant toute forme de dialogue démocratique. Leur objectif était clair : affaiblir l'encadrement professionnel - qui a si bien servi le Québec depuis plus de 25 ans sans aucuns coûts pour les contribuables - pour mieux satisfaire les demandes pressantes des lobbys de l'industrie financière : les banques, les courtiers, les caisses, les assureurs, etc.

Résultat : un système éprouvé, financé par ses membres, transparent et ancré au Québec est en passe d'être remplacé par une **“cage de homards” réglementaire** où les grands groupes financiers pancanadiennes contrôleront la chaîne de supervision des services financiers. Depuis quand on laisse l'industrie financière s'occuper de la protection du public?

Conclusion : Ne laissons pas la profession être démantelée par l'industrie financière

Nous invitons tous les parlementaires à se poser la question suivante :
À qui sert réellement le projet de loi 92 ?

À la population québécoise ou à ceux qui cherchent à revenir 40 ans en arrière pour contrôler les conseillers et en faire de simples vendeurs-représentants au service d'un pipeline de produits bancaires ?

Il est encore temps d'agir. De préserver un modèle qui fait la fierté du Québec. D'écouter les 34 000 professionnels qui n'ont pas été consultés. Et surtout, de ne pas sacrifier la protection du public à la demande des groupes financiers qui ont réussi à capturer et convaincre l'AMF qu'ils sont « capables de s'occuper » de la protection du public. C'est un leurre

Nous vous prions d'interpeller le ministre des Finance et votre député et de demander des comptes à ceux qui, au nom d'une prétendue simplification, ont orchestré cette parodie de démocratie.

Respectueusement,